

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
03 septembre 2024
Date d'affichage
17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Annick PLANTEGENEST remplit les fonctions de secrétaire.

Était absente excusée et représentée : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Laëtitia DUBOSCQ.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°09/06 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTÈRE A LA PAROISSE

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes. Ces dépenses s'élèvent, pour 2023, pour l'eau, à 1 305.89 €. De l'eau est également utilisée pour arroser le massif situé près du presbytère et pour d'autres besoins des agents techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges d'eau à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Annick PLANTEGENEST	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 